



Les milliards perdus de la solidarité internationale

*Depuis 2012, la France a instauré une taxe unique, symbolique et concrète, reliant les transactions de la mondialisation aux actions de solidarité internationale. Ce projet, depuis sa conception jusqu'à sa mise en œuvre, est le fruit de la mobilisation des ONG. Nous avons constamment œuvré pour son renforcement, en soutenant l'élargissement de l'assiette fiscale, afin que les activités les plus nocives soient davantage mises à contribution, ou l'augmentation du taux de cette taxe. **Cependant, depuis 2012, nous avons négligé un aspect crucial : la collecte de cette taxe repose sur un système ubuesque.***

1. Le responsable de la collecte de la TTF, Euroclear, n'est pas clair !

Contrairement aux autres taxes, la taxe sur les transactions financières (TTF) n'est pas collectée directement par l'administration fiscale. Cette tâche est déléguée à "Euroclear France", et repose uniquement sur les déclarations des acteurs du marché. Cela crée un conflit d'intérêt évident, puisqu'Euroclear collecte la taxe auprès de ses propres clients. En plus de ce conflit d'intérêt, il y a une absence totale de contrôle.

Pour y voir plus clair, nous avons fait appel à un économiste spécialiste de la TTF, Gunther Capelle-Blancard. **Selon son étude, le manque à gagner pour les finances publiques est estimé, de façon conservatrice, entre 1 et 3 milliards d'euros par an**, soit potentiellement plus du double des recettes actuelles, notamment du fait de l'absence de transparence et de contrôle des modalités de collecte de la taxe confiée à l'acteur privé Euroclear.

Jusqu'à un quart des transactions échappent aujourd'hui à la TTF sans que l'on ne puisse vraiment expliquer pourquoi. Cette opacité nous amène légitimement à penser qu'il existe des erreurs massives dans les déclarations des acteurs financiers. Cela se traduit toujours par des pertes sèches de recettes fiscales pour les finances publiques.

Avec ces milliards, nous aurions pu améliorer la couverture vaccinale dans les pays les plus pauvres, construire de nouveaux hôpitaux, former de nouveaux médecins et mettre des millions de personnes vulnérables sous traitement.

2. Renforcer la taxation du secteur financier, c'est possible !

- Taxer les transactions intra-journalières c'est désormais faisable !

La taxe sur les transactions financières (TTF-F) ne concerne que 15% de l'activité financière de la Place de Paris. Instaurée en 2012, la loi sur la TTF-F cible exclusivement les achats nets de titres en fin de journée (en ne taxant que les transactions donnant lieu à un transfert de propriété). En d'autres termes, un achat suivi d'une vente réalisée le même jour n'est pas taxé.

Mais pourquoi taxer uniquement les transactions avec une durée de détention de plus d'un jour ? Pourquoi épargner les opérations les plus court-termistes et spéculatives ?

Aujourd'hui, aucun économiste ne peut justifier que l'on taxe une action détenue plus d'un jour et non celles détenues quelques heures. De plus, il n'y a jamais eu de volonté explicite du législateur d'exempter les

transactions intra-journalière de la TTF, cette exemption était simplement dû, à l'époque, à l'absence d'outil permettant d'enregistrer toutes les transactions intra-journalières.

A présent, nous disposons de toutes les solutions techniques pour taxer ces transactions intra-journalières et cela pourrait rapporter des recettes fiscales supplémentaires considérables. Avec l'entrée en vigueur en 2018 de la révision de la directive sur les marchés financiers (dénommée MIF 2), des données très riches sur les transactions boursières sont dorénavant collectées par le régulateur. L'AMF dispose ainsi, grâce au reporting obligatoire des transactions imposées par l'article 26 de MIF 2, de toutes les transactions réalisées sur les actions françaises¹. Avec cet outil, il est désormais possible d'avoir un suivi de l'ensemble des activités financières et par là-même d'en assurer la taxation. Ceci n'aurait pas d'impact néfaste sur la liquidité du marché, comme le prétend le lobby bancaire et financier, dans la mesure où les apporteurs de liquidité (la tenue de marché) sont déjà exemptés et le resteront.

- Madame et Monsieur Tout-le-monde ne paient pas la TTF...

Seulement 7,3% des Français possèdent des actions cotées en direct, parmi lesquelles certaines sont assujetties à la TTF. De plus, on peut noter que sur Euronext, la part des échanges réalisée pour le compte des particuliers est d'environ 2 à 3%. Dans les faits, la TTF coûte surtout aux courtiers et aux intermédiaires financiers qui profitent du niveau particulièrement élevé des transactions.

Une grande proportion de l'activité sur les marchés financiers est internationale, ce qui rend la TTF l'un des rares impôts majoritairement payés par des non-résidents. En France, en 2022, les non-résidents détenaient 40% de la capitalisation boursière totale des entreprises du CAC 40, un pourcentage stable au fil des années.

3. Les recommandations

Avec ces milliards, nous aurions pu renforcer les investissements français en faveur de la solidarité internationale. Au contraire, les annonces gouvernementales du début de l'année ont frappé l'aide au développement de plein fouet. Le budget a été coupé de 742 millions d'euros en 2024, ce qui équivaut à une coupe de 13%, la plus importante. Cette décision sape sérieusement l'engagement de la France envers ses partenaires du Sud et son leadership au niveau international.

Il serait donc possible d'augmenter les recettes de la taxe à 8 milliards et ainsi de quadrupler ces recettes en :

- Mettant fin à l'opacité d'Euroclear dans la collecte de la TTF et en améliorant le recouvrement ;
- En taxant toutes les transactions (y compris les transactions intra-journalières, avec comme seule exception la tenue de marché déjà inscrite dans la loi) ;
- Augmentant le taux de 0,3 à 0,5% ;
- Revenant sur les coupes du budget de la solidarité internationale et en allouant 50% des recettes de la taxe sur les transactions financières à la solidarité internationale, via le Fonds de solidarité pour le développement (FSD), le véhicule instauré pour flécher les revenus de la taxe sur les transactions financières et celle sur les billets d'avion vers la santé mondiale et la lutte contre les changements climatiques dans les pays pauvres.

¹ Il s'agit de la base de données « RDT-TREM » (Reporting Direct des Transactions-Transaction Reporting Exchange Mechanism) centralisée sur la plateforme big data de l'AMF, baptisée ICY (qui se prononce « I see why »).